

|  |
| --- |
| **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES** |

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

|  |
| --- |
| **Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi Entretien des ouvrages maritimes et des installations flottantes** |

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse**

Rue Adolphe Landry

CS 10210

20293 BASTIA CEDEX 1

Tél : 0495515555 (AJACCIO)

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse**

Rue Adolphe Landry- CS 10210 - 20293 BASTIA CEDEX

Tél. 04.95.51.55.55 (AJACCIO)

1. **Objet du Marché :**

La Chambre de Commerce et d’Industrie de Corse souhaite, en tant que maître d’ouvrage, lancer un accord-cadre pour l’entretien des installations portuaires du port de plaisance et de pêche Ajaccio Tino Rossi.

Il comprend des prestations nécessaires au bon entretien des ouvrages portuaires et des installations flottantes.

Le Port de Plaisance et Pêche Ajaccio Tino Rossi a été réaménagé durant l’hiver 2009/2010 avec des infrastructures neuves. Celui-ci est actuellement composé de :

* Quatre pannes flottantes (A, B, C, D) permettant d’accueillir des navires de 5 à 16 mètres,
* Un ponton lourd brise clapot de 7 éléments à l’entrée du Port,
* Cinq appontements bateliers constitués pour certain de 2 éléments de pontons,
* De quais sur les emprises portuaires.

Afin de préserver le bon état de fonctionnement des activités de plaisance et de pêche, le présent marché a pour objet de définir :

* Les prestations à réaliser dans le cadre d’un entretien général des matériels et pour des remises en état suite à des intempéries et/ou des détériorations générées par l’usure des installations ;
* Les conditions de réalisation de ces prestations.

1. **Dispositions obligatoires et conditions d’intervention**

* L'Entreprise devra s’adapter aux contraintes d'exploitation, la date d’intervention est à définir impérativement avec les Services Portuaires.
* L’Entreprise doit se conformer à la réglementation en vigueur dans le cadre de l’ensemble de sa prestation et notamment aux normes environnementales.
* L’Entreprise doit mettre en œuvre tous les dispositifs nécessaires en termes de protection et de sécurité des travailleurs et du public pendant toute la durée de son intervention dans l’enceinte portuaire. Si nécessaire une signalisation destinée à assurer la sécurité et l’accès aux infrastructures portuaires est à prévoir pendant toute la durée des travaux.

L’Entreprise doit avoir, avant la remise de son offre :

* Pris pleine connaissance des éléments utiles à la réalisation de la prestation.
* Apprécié exactement toutes les conditions d’exécution de la prestation et s’être parfaitement et totalement rendu compte de sa nature et de son importance.
* Apprécié la complexité du projet.

Toutes les prestations permettant d’assurer au mieux les fonctionnalités demandées sont à la charge de l’Entreprise.

Le prestataire est réputé connaître la situation du site et toutes les sujétions qui en résultent.

Les autorisations d’usage du domaine public, si cela s’avère nécessaire, seront sollicitées par le candidat qui fera son affaire de leur obtention auprès des différentes autorités ou services publics intéressés.

Il appartiendra au prestataire de remettre les lieux de son intervention en parfait état conformément à celui où il les a trouvés préalablement à l’exécution de sa mission. Les forages devront être rebouchés ; les terres déblayées devront être remises en place et tassées.

**Prévention des dommages aux existants :**

Le prestataire devra faire les enquêtes nécessaires pour définir la présence éventuelle de canalisations existantes ou autres existants dans le terrain et proposer au Maître d’ouvrage et à ses représentants une implantation des sondages.

Il appartient au prestataire de procéder à tous les repérages nécessaires, notamment des réseaux, câbles et galeries au droit des éventuels sondages.

Le prestataire devra veiller à la parfaite conservation des ouvrages publics ou privés, existants sur et à proximité du site. En cas de dommage, il a la charge de toutes les remises en état.

**Protection des personnels**

Il appartient au prestataire de garantir la sécurité de ses personnels lors de l’exécution des missions confiées. Il lui appartient de mettre en œuvre tous dispositifs et moyens pour respecter les dispositions édictées par le Code du Travail et notamment de réaliser une visite préalable afin d’avoir parfaite connaissance des lieux d’interventions et des contraintes associées.

**Branchements de chantier**

Le prestataire fera son affaire personnelle des branchements provisoires (eaux...) de chantier. Le prestataire devra prévoir dans son offre les matériels nécessaires à son raccordement en eau et électrique (GE, Bacs, …).

Aucune alimentation ne sera fournie par le MOA. Le prestataire devra prévoir le nettoyage du chantier

**Propreté de chantier**

Le prestataire évitera sur le chantier, y compris les aires de stockage, les accumulations de détritus, de matériaux ou de matériels détériorés.

Il laissera, à la fin du chantier, les lieux nets de tous outils, échafaudages, matériels et matériaux qui ne seraient pas la propriété du Maître d'Ouvrage. Les abords du chantier devront toujours être maintenus en état d’extrême propreté.

Le nettoyage systématique des voies autour du chantier sali par le passage des engins doit être prévu par le prestataire, à sa charge, pendant toute la durée d’intervention sur le site.

**Contraintes de site :**

L’entreprise devra également :

* L’entreprise est censée prendre connaissance des contraintes techniques de tous ordres imposés par l’environnement existant sur les infrastructures et les bâtiments ainsi que dans les zones d’intervention, notamment des rotations de navire sur le Port de Commerce et d’en tenir compte dans l’établissement de son offre
* De façon permanente lors des travaux, respecter les conditions d’accès portuaires (badges d’accès aux zones d’accès restreintes ZAR, ex : Appontement Saint Joseph)
* Tout sera organisé de manière à ce que les travaux se déroulent dans une parfaite continuité, néanmoins la continuité d’exploitation est un principe à maintenir sur le port.

1. **Descriptif des prestations à réaliser**

Le titulaire assure l’entretien et/ou la remise en état des installations suivant les règles de l’art et conformément aux normes et règles en vigueur édictées par le maître d’ouvrage.

Le mémoire technique présenté par le titulaire de la présente prestation sera contractuel et engage ce dernier à en respecter les prescriptions.

Les descriptifs des prestations nécessaires au bon fonctionnement des installations sont communiqués et détaillées dans le bordereau des prix unitaires.

*Prestations du BPU Prix n°1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6 : Prestations concernant des « contrôles » accompagnés d’un rapport d’inspection*

Le titulaire prévoit dans son offre les éléments nécessaires pour la réalisation de ce type de prestations.

Concernant les équipes à mobiliser et de moyens matériels, a minima :

* Une embarcation légère
* Un plongeur équipé d’un appareil photographique et caméra pour le milieu hyperbare.
* Il est attendu un rapport en bon et due forme comprenant des photos et vidéos.
* Il est attendu une présentation du rapport ainsi que sa remise au format numérique.
* Le Rapport devra comprendre tous les éléments de contexte nécessaire à sa bonne compréhension et lecture.
* A la fois les parties immergées et émergées des ouvrages (superstructures, infrastructures, équipements, …).

*Prestations du BPU prix n°10.3, 10.4 et 10.5 : Travaux de reprise de quais en béton*

Le titulaire prévoit dans son offre les éléments nécessaires pour la réalisation de ce type de travaux à la mer.

Les travaux de ragréage comprenant :

* Meulage, ébavurage, égrenage et dépoussiérage soigné.
* Lavage HP avec Nettoyant Multi-usage ou similaire ; ou lavage vapeur selon la nature des salissures. Rinçage ; séchage.
* Élimination des micro-organismes
* Reprise des éclats de maçonnerie provoqués par la corrosion des fers à béton : piquage des parties éclatées ou soufflées, dégagement et brossage/dérouillage des armatures, repoussage ou coupage à 1 cm minimum de la surface (si fer en bout et non structurel),
* Reconstitution des parties éliminées par un produit de ragréage adaptée à l’environnement des travaux (zone de marnage)
* Repoussage, désoxydation et passivation des fers
* Traitement des fissures en maçonnerie (grattage, rebouchage et marouflage par produits adaptés)
* L’évacuation des produits vers une décharge contrôlée
* Le nettoyage
* Y compris toutes sujétions de mise en œuvre

Les travaux de bétonnage comprenant :

* Meulage, ébavurage, égrenage et dépoussiérage soigné.
* Lavage HP avec Nettoyant Multi-usage ou similaire ; ou lavage vapeur selon la nature des salissures. Rinçage ; séchage.
* Élimination des micro-organismes
* Coffrage soigné des parties à rependre
* Bétonnage
  + Béton prise mer adaptée à l’environnement des travaux (zone de marnage)
* Décoffrage soigné
* L’évacuation des produits vers une décharge contrôlée
* Le nettoyage
* Y compris toutes sujétions de mise en œuvre

1. **Conditions de réalisation des prestations**

Le présent marché est un accord-cadre. Chaque intervention de l’entreprise fera l’objet d’un bon de commande.

Plusieurs Procédures à considérer :

1. ***Intervention à la demande du Maître d’Ouvrage :***

Le détail des interventions à réaliser sera consigné sur un bon de commande détaillé (feuille Excel) qui parviendra par email au titulaire du marché ce qui déclenchera le décompte du délai prévu au présent contrat quelque soit le type d’intervention.

A la fin de chaque intervention journalière, le prestataire remplira la fiche d’intervention qui servira de support et de validation du devis définitif correspondant à la prestation effectuée.

Un état des lieux aérien contradictoire de l’intervention journalière réalisée sera fait entre les 2 parties (CCIC / Prestataire).

Le devis définitif et la fiche d’intervention seront par la suite transmis à la Direction Plaisance qui la transmettra au référent du Département Travaux ce qui permettra d’éditer un bon de commande WEB (logiciel interne) pour la mise en paiement de la prestation.

1. ***Intervention à réaliser suite à un constat du titulaire du marché :***

Par exemple lors d’une opération de contrôle, d’une intervention ou d’une visite de site le titulaire pourra être amené à proposer des remises en état au Maître d’Ouvrage par email avec le détail de l’intervention préconisé et le devis correspondant à la prestation préconisée.

Un rapport détaillé de la préconisation à envisager sera alors établi par le titulaire et soumis au Maître d’Ouvrage (accompagné de photos si les interventions à réaliser sont en milieu aquatique) qui décidera de la pertinence des travaux à réaliser, ce qui génèrera le déclenchement d’une commande.

1. ***Intervention d’urgence nécessitant éventuellement des mises en sécurité :***

Lorsque les conditions météorologiques provoquent des dégâts sur les installations, le Maître d’Ouvrage pourra mobiliser par email, message ou appel téléphonique, une intervention d’urgence du prestataire afin qu’il procède aux opérations de sécurisation à titre conservatoire.

Un constat contradictoire des mises en sécurité sera réalisé par la suite entre le titulaire et le Maître d’Ouvrage, ce qui génèrera l’établissement d’un bon de commande de ladite l’intervention.

**Stock du titulaire**

Le titulaire du présent marché devra s’engager à détenir un stock opérationnel pour les interventions urgentes et courantes.

Le titulaire s’engage à posséder un stock de pièces pour les interventions de première urgences et interventions légères (matériel pour mise en sécurité, silent blocs, planches, pendilles, chaînes, profils de longerons catway/ponton, matériel anti-pollution hydrocarbures…).

Le stock proposé par le titulaire sera communiqué avec son offre ce qui l’engage contractuellement.

**Intervention dimanche et jours fériés**

(Le samedi étant considéré comme un jour de semaine)

L’entreprise sera joignable 24h/24h et 7j/7j, les dimanches et jours fériés uniquement pour toutes interventions d’urgence, un numéro d’astreinte et email seront communiqués dans l’offre.

L’entreprise communiquera au bordereau de prix, un prix forfaitaire d’intervention, qui s’ajoutera à la prestation réalisée, pour toute intervention en dimanche ou jour fériés (*Prix du BPU n°8.20*).

**Cahier d’entretien :**

Le titulaire du marché mettra à disposition un cahier d’entretien à la Capitainerie qui mentionnera toutes les interventions et intervenants. (Horaire de début de l’intervention et horaire de fin d’intervention)

Un état des lieux aérien de la prestation journalière effectuée sera fait entre les 2 parties.

Toutes les interventions devront y être consignées par le titulaire et visées contradictoirement avec le personnel de la Capitainerie. Les noms des signataires devront être retranscrits en caractère lisible.

Le prestataire du marché communiquera un rapport détaillé en quantités et en coûts de toutes les interventions réalisées au cours de l’année, et ce pour la durée du marché.

**Divers :**

Afin que le titulaire puisse mieux appréhender la prestation à réaliser :

▪ Les DOE de certaines parties d’ouvrages sont communiquées en annexe. Le matériel que l’entreprise proposera sera identique ou similaire au matériel existant aussi bien sur le plan d’eau du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino-Rossi.

▪ Une visite de site est fortement recommandée.

**Les délais sont imposés par le maître d’ouvrage :**

Pour rappel, le détail des interventions à réaliser sera consigné sur un bon de commande détaillé qui parviendra par email au titulaire du marché ce qui déclenchera le décompte du délai prévu au présent contrat quel que soit le type d’intervention.

A la fin de chaque intervention journalière, le prestataire remplira la fiche d’intervention qui servira de support et de validation du devis définitif correspondant à la prestation effectuée.

Un état des lieux aérien contradictoire de l’intervention journalière réalisée sera fait entre les 2 parties (CCI / Prestataire).

Le devis définitif et la fiche d’intervention seront par la suite transmis à la Direction Plaisance qui la transmettra au référent du Département Travaux ce qui permettra d’éditer un bon WEB (logiciel interne) pour la mise en paiement de la prestation.

* **Délai d’intervention d’urgence** pour sécurisation des installations et des usagers suite à appel téléphonique et/ou email qui fera office de bon de commande pour la prestation et déclenchera le délai d’intervention :
* **2 heures pour être opérationnel sur site**
* **Délai d’intervention pour réparation « courantes »** suite à l’email qui fera office de bon de commande :
* **48 Heures pour être opérationnel sur site**
* **Délai d’intervention pour toutes autres réparations nécessitant une commande de pièces « lourdes »** délais maximum de 6 semaines pour approvisionnement avec copie des délais fournisseur à transmettre au MOA (exemple : installation d’un ponton de 12m) :
* **1 semaine pour la réalisation de la prestation**

Le bon de commande daté émis par le prestataire au fournisseur de matériels devra être fourni mentionnant les délais de livraison.